

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le

19 MAI 2014

Direction des ressources humaines

Les ministres

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

à

Destinataires in fine

Nos réf. :14001439
Affaire suivie par : Brigitte THORIN
Tél. : 01 40 81 67 79 Fax :01 40 81 75 90
Courriel : brigitte.thorin@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Procédure de nomination et d'affectation des agents inscrits sur une LA ou lauréats d'un examen professionnel pour l'accès aux corps de SACDD ou de TSDD et des agents inscrits sur un TA ou lauréats d'un concours professionnel pour une promotion au sein des corps de SACDD ou de TSDD au titre de l'année 2014.

Je vous prie de trouver ci-après les modalités de nomination et d'affectation des agents inscrits sur une liste d'aptitude ou lauréats d'un examen professionnel pour l'accès aux corps des SACDD ou TSDD et des agents inscrits sur un tableau d'avancement ou lauréats d'un concours professionnel pour une promotion au sein des corps de SACDD ou de TSDD au titre de l'année 2014.

Les nominations seront effectives :

- au 1^{er} janvier 2014, sauf si les conditions requises ne sont remplies qu'au cours de l'année 2014, pour les listes d'aptitude, concours professionnels et tableaux d'avancement ;
- au lendemain de la publication des résultats pour les examens professionnels.

La nomination dans le nouveau corps ou grade et l'affectation sur un poste correspondant feront l'objet de la procédure suivante :

Dans un 1^{er} temps, les agents concernés sont nommés et affectés, au sein de leur nouveau corps ou dans leur grade de promotion, sur leur poste d'origine.

Dans un second temps, le lauréat pourra se voir proposer, soit un redimensionnement de son poste, soit un poste vacant de la structure, ou exercer, s'il le souhaite, une mobilité en dehors de sa structure dès les cycles suivants. Dès lors que l'agent n'a pas bénéficié du redimensionnement de son poste, il ne peut se voir opposer de délai d'ancienneté en cas de mobilité à l'intérieur de sa structure ou vers un autre service.

Je vous remercie de mettre en œuvre ces dispositions au bénéfice commun des agents et des services et de faire part au bureau SG/DRH/MGS2 de toute difficulté particulière.

Pour les Ministres et par délégation,
Le directeur des ressources humaines


François CAZOTTES

Destinataires

- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région,**
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île de France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île de France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)

- Mesdames et Messieurs les Préfets de départements,**
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon)

- Mesdames et Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,**
- Directions interdépartementales des routes (DIR)

- Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs :**
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Armement des phares et balises (APB)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut géographique national (IGN)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)
- Voies navigables de France (VNF)
- Météo France

Administration centrale du MEDDE et du MLET :

- Monsieur le Commissaire général au développement durable
 - Monsieur le Directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
 - Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
 - Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
 - Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
 - Madame la Directrice générale de la prévention des risques
 - Madame la Directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture
 - Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
 - Monsieur le Directeur des ressources humaines
 - Monsieur le Directeur des affaires juridiques
 - Madame la Directrice des affaires européennes et internationales
 - Monsieur le Chef du service des politiques support et des systèmes d'information
 - Madame la Chef du service des affaires financières
 - Monsieur le Chef du service du pilotage et de l'évolution des services
 - Monsieur le Chef du service de défense de sécurité et d'intelligence économique
 - Monsieur le Sous-directeur des carrières et de l'encadrement (SG/DRH/CE)
 - Monsieur le Sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH/MGS)
 - Monsieur le Sous-directeur du recrutement et de la mobilité (SG/DRH/RM)
 - Monsieur le Sous-directeur de la formation, des compétences et des qualifications (SG/DRH/FORCQ)
 - Madame la Sous-directrice des politiques sociales, de la prévention des pensions (SG/DRH/PSPP)
 - Madame la Sous-directrice de la gestion administrative et de la paye (SG/DRH/GAP)
-
- Mesdames et Messieurs les Responsables de zones de gouvernance d'effectifs,**
 - de l'Administration centrale (SG/DRH/CRHAC)
 - des services techniques centraux (SG/DRH/PPS)
 - des Écoles (SG/SPES/ACCES)